

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 13

Qui ont pris part à la Délibération : 11

Date de la convocation :

Le 15 juillet 2013

**MARDI 23 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize et le MARDI VINGT TROIS JUILLET à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick DOUHAIZENET, Maire,  
PRÉSENTS : Mlle Laure BOUSIGUE, M. Michel BOISSEL, M. Jacques BERTOLINI, Adjoints,  
Mme Patricia DI MASCIO, Mme Anny ROOS, M. Michel VENDITTI,  
M. Michel WILLERVAL.

Procurations : Mme Françoise GAMON à Mlle Laure BOUSIGUE,  
Mme Catherine HERBOUZE à M. Michel BOISSEL,  
Mme Chantal SABATIER à M. Jacques BERTOLINI.

Absents : M. David FAËS, M. Laurent BONY.

Date d'affichage :

#### **4 MOTION DE SOUTIEN À LA SÉPARATION BANCAIRE**

##### **Voeu pour une séparation stricte des banques**

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, mais il se déroule en coulisse : c'est la séparation entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché d'autre part.

Le projet de loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » ne sépare presque rien, et permet donc aux abus de perdurer. Il n'empêchera pas un nouveau krach financier d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux actionnaires, clients et déposants, les pertes des activités de marché des établissements en situation critique, comme ce fut fait à Chypre.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, représentaient 344 % du PIB français en 2009, contre 95 % en 1990. Les quelque 5000 milliards d'euros d'aides fournis par les pays européens aux banques entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant l'austérité aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences des emprunts toxiques se manifester auprès des collectivités locales comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés aux collectivités locales, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les marchés financiers parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'État sont réduites.

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

Considérant que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance ; et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'État ne peut continuer à dépendre de stratégies financières ;

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe ;

Le Conseil Municipal, après délibération, par 9 voix pour et 2 abstentions (Mme Chantal SABATIER et M. Jacques BERTOLINI) se prononce :

Pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

Il demande le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations.

Il demande à ce que les conseils général du Gard et régional du Languedoc Roussillon appellent à leur tour de leurs vœux à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

-----